

Le service civique : un projet pour les jeunes



Le Haut commissaire à la jeunesse organise une matinée d'échange sur " Le Service Civique : un projet pour les jeunes", mardi 16 février de 9h à 13h au Théâtre du Rond-Point, Paris 8e

► [Téléchargez l'invitation et le programme de la matinée sur "Le Service Civique : un projet pour les jeunes" du mardi 16 février au Théâtre du Rond-Point](#)

► [Invitez des jeunes à participer à l'évènement et retrouvez sur le site \[service-civique.gouv.fr\]\(http://service-civique.gouv.fr\) la retransmission en direct de la matinée d'échange « Le service civique : un projet pour les jeunes »](#)



Qu'est-ce que le service civique ?

C'est un engagement volontaire d'une durée de six à douze mois destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ce service donne lieu à une indemnité et à une couverture sociale adaptée prises en charge intégralement par l'Etat.

Cet engagement peut-être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public en France ou à l'international.

Ce dispositif proposera des missions prioritaires pour la nation couvrant des actions civiques qui n'existeraient pas sans lui : solidarité et lutte contre l'exclusion ; éducation à la santé et promotion de la santé des jeunes ; éducation pour tous et accès aux pratiques culturelles et sportives ; pédagogie du développement durable ; mémoire et citoyenneté ; solidarité internationale ; intervention d'urgence en cas de crise.

Ce service sera valorisé dans le parcours de formation du jeune à travers son livret de compétence dans le secondaire, les cursus universitaires ou la validation des acquis de l'expérience. Une attestation de service civique sera délivrée à la personne volontaire à l'issue de sa mission.

Les objectifs

Le gouvernement souhaite que 10 000 jeunes s'engagent en 2010, 40 millions d'euros sont prévus dans la loi de finances. Avec une montée en charge sur 5 ans pour aboutir à 10% d'une classe d'âge, le dispositif devrait concerner, d'ici 2015, 75 000 à 80 000 jeunes par an.

La mise en oeuvre

Le Président de la République a affirmé le 29 septembre 2009, dans son discours d'Avignon, sa volonté d'encourager les jeunes à s'engager au service des autres et de la collectivité. Il a ainsi souhaité qu'un travail soit mené pour créer un nouveau service civique qui contribuera à renforcer le lien social et à promouvoir les valeurs de citoyenneté.

Une proposition de loi est actuellement en débat au parlement. Cette proposition de loi propose d'unifier sous un statut homogène, lisible et simple, quelques uns des principaux dispositifs actuels de volontariats que sont le volontariat associatif, le

volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité, le volontariat civil à l'aide technique, le volontariat de prévention, sécurité et défense civile et de valoriser toutes les formes de volontariat existant en France.

La création d'une agence du service civique est prévue ainsi qu'un portail Internet pour l'information et l'inscription des jeunes et des structures d'accueil : service-civique.gouv.fr

Une première campagne d'engagement sera menée à la fin du premier semestre 2010 et une seconde à la rentrée scolaire 2010.

- ▶ [Le portail du service civique : service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr)
- ▶ [Le site du Haut commissaire à la jeunesse](#)
- ▶ [Le dossier législatif service civique sur le site de l'Assemblée nationale](#)

Contact : Yves Auton, chargé de communication. Tél. 01 57 33 81 91 - yves.auton@finances.gouv.fr

